

Contrôle de la participation aux programmes de réinsertion sociale au sein des services correctionnels

Phil Chitty¹

Programmes de réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada considère comme une priorité la participation des délinquants aux programmes correctionnels. L'évaluation de la participation d'un délinquant à ces programmes fait partie intégrante de la gestion du risque et du potentiel de réinsertion sociale de chaque délinquant. Elle constitue donc une mesure directement liée à la sécurité publique. Outre les programmes correctionnels, une foule de services, d'activités, d'interventions thérapeutiques et d'autres programmes offerts aux délinquants contribuent de diverses manières à la gestion du risque que présentent ces derniers. Les programmes correctionnels² se distinguent par le fait qu'ils ciblent les facteurs de risque multiples qui contribuent directement au comportement criminel. Un programme correctionnel s'articule autour d'objectifs clairement énoncés, de critères de sélection des participants, d'un processus d'évaluation des progrès accomplis par les participants et d'un mécanisme de mesure de l'efficacité des programmes. Sa prestation est confiée à un personnel ayant reçu la formation requise. La conception et la prestation de programmes correctionnels en conformité avec ces principes constituent aussi une priorité du Service correctionnel du Canada. La pratique de l'accréditation des programmes et des unités opérationnelles traduit l'engagement du Service de veiller à ce que la conception et la prestation fassent l'objet d'un suivi et soient conformes aux normes³.

Les exigences opérationnelles liées à la prestation des programmes correctionnels sont complexes, mais similaires à celles d'une organisation appelée à gérer la prestation de services essentiels. Les responsabilités partagées des employés chargés de la gestion de cas et des programmes correctionnels sont indispensables à la réussite du processus. Les deux groupes communiquent entre eux pour déterminer la demande en matière de programmes et confirmer la disponibilité de ceux-ci. Les responsables de la gestion de cas recensent les besoins des délinquants en programmes correctionnels et déterminent leur priorité au moment d'élaborer le plan correctionnel de chaque délinquant. Pour diriger les délinquants vers les bons programmes correctionnels, il est essentiel de connaître les critères

de sélection de ceux-ci, les exigences d'administration des tests propres à chaque programme et le lien entre le cycle de criminalité du délinquant et le contenu des différents programmes.

À l'unité opérationnelle où le programme sera offert, un comité des programmes confirme, après examen, que les programmes recommandés par les agents de gestion de cas sont appropriés. Les agents de programmes qui ont suivi la formation nécessaire pour le programme en question interrogent les candidats afin de déterminer leur disposition à suivre celui-ci, confirment à nouveau que les critères de sélection sont respectés et établissent une liste, selon un ordre de priorité, des délinquants qui assisteront à la prochaine séance. L'établissement d'un ordre de priorité s'impose étant donné que certains candidats peuvent ne pas avoir subi les tests exigés ou achevé les programmes requis. Il se peut aussi qu'ils n'aient pas la scolarité minimale requise pour le programme ou qu'ils refusent de suivre le programme indiqué. Les agents de programmes gèrent la liste des délinquants qui sont censés suivre le programme et établissent constamment une liste de priorité des délinquants qui seront inscrits à la prochaine séance offerte.

Batteries de tests

Après qu'un délinquant a été accepté dans un programme correctionnel, l'agent de programmes le convoque à une entrevue structurée et lui administre une batterie de tests. Ceux-ci servent à évaluer les attitudes, caractéristiques, connaissances et compétences du participant. Les résultats sont recueillis avant, durant et après la participation au programme. Chaque agent de programmes suit une formation sur l'application, la notation et l'interprétation des mesures dans le cadre de sa formation formelle en vue de devenir apte à dispenser des programmes correctionnels aux délinquants. L'utilisation de batteries de tests, comprenant par exemple l'*Échelle d'évaluation du risque* et le *Questionnaire sur les réactions souhaitables*, traduit l'engagement à évaluer les progrès du participant.

Les données provenant des batteries de tests servent à déterminer la mesure dans laquelle le participant a profité du programme. Elles permettent à l'agent de

programmes de faire des observations sur les compétences acquises, le changement d'attitude et la mesure dans laquelle le programme a visé les facteurs de risque du délinquant. L'agent de programmes produit un rapport final sur la participation au programme du délinquant, dont le personnel de gestion de cas tient compte dans sa gestion du risque global que présente ce dernier. Les tests ajoutent énormément de valeur à l'information dont on dispose sur l'exécution des programmes correctionnels et la participation à ceux-ci. Ils produisent une vue ponctuelle de l'exécution des programmes et aident à mieux comprendre l'incidence de ceux-ci sur les participants. Les données provenant des batteries de tests renseignent sur l'efficacité des programmes et permettent de déterminer les améliorations qu'il peut y avoir lieu d'apporter au contenu des programmes et à la formation des agents de programmes.

Malheureusement, l'information est en grande partie recueillie manuellement; presque rien n'est automatisé, si ce n'est des modèles électroniques qui facilitent l'entrée des données et la notation des résultats. Beaucoup de questionnaires sont remplis par les délinquants, les réponses étant ensuite interprétées par l'agent de programmes. Certains tests consistent en entrevues structurées que l'agent de programmes mène avec le délinquant. Tout cela aboutit à des données qui doivent être interprétées et résumées pour chaque délinquant. On réunit et envoie ensuite à un endroit central les résultats des tests pour tous les participants en vue d'une autre entrée de données qui produira une information nationale sur chaque programme correctionnel. Ce processus n'est généralement pas très efficace puisque des retards dans la réception et la vérification des données peuvent aboutir à des omissions de données dans les tests. L'absence d'automatisation nuit à la capacité d'intervenir dans ces situations. Compte tenu de l'importance des mesures fournies par les tests pour comprendre l'efficacité des programmes correctionnels et la nécessité d'améliorer le délai de transformation des données en information, l'automatisation du processus s'impose.

Amélioration des batteries de tests

La Direction des programmes de réinsertion sociale travaille actuellement en étroite collaboration avec les responsables du projet de renouvellement du Système de gestion des délinquants en vue de concevoir et d'élaborer une application qui permettrait de gérer d'un lieu central les données provenant des batteries de tests. On évalue en ce moment une application de mesure du rendement des programmes correctionnels en vue d'un développement dans un proche avenir. L'application envisagée permettrait de faire l'entrée

des données directement à l'unité opérationnelle où le programme est offert, de contrôler la qualité et l'opportunité des données entrées, ainsi que d'intervenir et de corriger au besoin la situation. Cela signifiera une économie de temps pour les agents de programmes, les assureurs de la qualité, les responsables de l'accréditation des unités opérationnelles et les gestionnaires de programmes régionaux et nationaux qui doivent veiller à ce que les batteries de tests soient correctement administrées. Une version future de cette application pourrait même un jour permettre aux délinquants de répondre aux questionnaires à des terminaux interactifs. Elle dispenserait les membres du personnel d'entrer l'information dans des systèmes automatisés. L'application proposée de mesure du rendement sera conçue de façon à établir un lien entre les données provenant des batteries de tests et les données sur l'affectation à des programmes du SGD offrant un point d'entrée unique validé pour chaque participant à un programme.

L'application aura pour avantage d'améliorer la disponibilité des données provenant des batteries de tests, tout en faisant de l'assurance de la qualité un élément intégrant de la conception du système automatisé. Le processus des batteries de tests deviendra beaucoup plus transparent, ce qui améliorera en retour la gestion du processus puisque l'analyse des données prendra plus d'importance que le temps consacré à leur collecte. Il sera beaucoup plus facile d'adopter une nouvelle version d'un test d'un endroit central qui peut mettre le nouveau test à la disposition du personnel immédiatement tout en supprimant en même temps l'ancienne version. La capacité à contrôler les programmes correctionnels se trouvera aussi grandement améliorée par l'existence d'une information automatisée qui permettra de confirmer le contenu des programmes et la formation connexe des employés ou encore de justifier des changements à celui-ci, d'une manière qui nous aidera à mieux comprendre l'efficacité des programmes et le lien entre chaque programme et la gestion du risque présenté par les délinquants. Pour comprendre l'incidence des programmes, il faut absolument en effectuer le suivi, et l'avènement d'une application automatisée de mesure du rendement améliorera grandement nos capacités à cet égard. ■

1 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9

2 Service correctionnel du Canada, Directive du commissaire 726.

3 L'accréditation des programmes consiste en un examen surveillé par un panel international d'experts qui évaluent un programme par rapport à des critères. L'accréditation des unités opérationnelles consiste en un examen de ces unités en vue d'évaluer la prestation des programmes en fonction de certaines normes.